



Non versement des salaires

Par **ortonrandy**, le **15/01/2008** à **16:00**

Bonjour,

Je travaillais dans une entreprise qui fut en liquidation judiciaire. Le problème c'est que officiellement mon licenciement fut en octobre 2006 mais mon patron continua à m'employer jusqu'en décembre 2006 car il ne pouvait me fournir l'attestation Assedic. Lors d'un entretien avec la liquidatrice en décembre 2006, j'ai exposé ce problème car je n'avais toujours pas d'attestation Assedic de mon employeur et mes salaires de septembre, octobre, novembre et décembre ne m'ont jamais été versé. Pour avoir l'attestation Assedic, la liquidatrice m'a dit [s]qu'elle me la donnerait seulement si je m'engageait à ne pas poursuivre la société pour ces défauts de paiement.[/s] Vu la situation dans laquelle je me trouvais (pas de salaires depuis plusieurs mois) je n'avais pas d'autres choix que d'accepter. J'ai donc signé un document attestant que mon contrat avait pris fin le 7 octobre 2006 ce qui n'est évidemment pas vrai.

J'ai contacté les prud'hommes pour récupérer ces salaires, j'ai une audience en février. Je voudrais savoir si le document que j'ai signé a "de la valeur" même s'il fut signé sous contrainte? quels arguments je pouvais avancer et quel(s) droit(s) je pourrais éventuellement prétendre (préavis?indemnités licenciement?)

De plus, puis-je demander des extraits de compte de l'entreprise prouvant qu'aucun chèque ne m'a été donné?

Merci